

Woleu-Ntem/Département du Woleu/Oyem/Nouveau système de gestion des dépenses budgétaires Les gestionnaires formés aux nouveaux outils du bon de commande informatisé

PME
Oyem/Gabon

LA salle de réunion du Conseil départemental du Woleu, à Oyem, a servi de cadre, le 25 juillet dernier, à un séminaire de formation des acteurs sur « la mise en œuvre du bon de commande informatisé dans le système de gestion des dépenses budgétaires des services déconcentrés et des établissements publics ».

Cette formation concernait essentiellement les gestionnaires des finances des établissements publics, les services de la trésorerie provinciale et des unités de contrôles. Elle avait pour but de doter la quarantaine d'acteurs présents, des nouveaux outils d'acquisition du bon de commande informatisé.

Depuis 2002, le Gabon s'est engagé dans le chantier de la réforme de ses finances publiques, qui a abouti, en janvier 2015, à la budgétisation par objectifs de programme avec la mise en place de la loi organique



Photo : PME

Le formateur, Jacques Séverin Bikoro Bi Assoume, présentant...

n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFFB). Ce qui sous-tend, a dit Jacques Séverin Bikoro Bi Assoume, formateur et contrôleur budgétaire, que la bonne gouvernance et la performance budgétaire sont désormais les deux impératifs qui guident l'action de l'Etat en matière de finances publiques.

Le formateur a pris comme référence à cet effet, l'article 5 de la loi visée plus haut, qui

dispose que « Les budgets des administrations publiques, notamment celui de l'Etat, doivent être établis et financés dans les conditions qui garantissent la soutenabilité de l'ensemble des finances publiques. La politique budgétaire doit éviter tout déficit public excessif et se conformer à la discipline budgétaire qu'implique la monnaie commune », a indiqué l'expert.

Selon lui, la mise en place des bons de commande informatisés doit aboutir à la limita-

tion des engagements de l'Etat auprès des opérateurs économiques par rapport à sa capacité budgétaire réelle, rétablir la confiance des opérateurs économiques dans la commande et la signature de l'Etat en couplant l'engagement juridique et l'engagement comptable, une meilleure gestion des instances budgétaires, garantir la soutenabilité budgétaire des engagements des administrations avec le niveau des dépenses prévues dans la loi

de finances de l'année.

De façon plus large, ce séminaire avait comme principaux objectifs, de formaliser et systématiser un engagement juridique informatisé dans la contractualisation des structures de l'Etat avec les opérateurs économiques ou les tiers et d'implémenter cet accord dans le système d'information budgétaire et comptable ; rendre obligatoire et concomitant l'engagement juridique des administrations envers les

tiers avec les engagements des dépenses de l'Etat sur les crédits budgétaires ; améliorer la gestion et le suivi des restes à ordonnancer d'un exercice budgétaire ; parfaire l'information budgétaire et comptable sur l'ensemble des engagements de l'Etat à un instant donné dans les documents budgétaires.

Les travaux dudit séminaire ont été ouverts par le secrétaire général de province du Woleu-Ntem, François Biyogo Bi Engouang.



Photo : PME

... aux différents acteurs les nouveaux outils d'acquisition du bon de commande informatisé.

... et département du Ntem/Bitam/Municipalité Revoilà les registres d'état civil !

SSB
Bitam/Gabon

LA mairie de Bitam vient de se doter de nouveaux registres d'état civil (20 registres et 20 fascicules d'actes de mariages, 10 registres et 10 fascicules d'actes de décès, 90 livrets de mariage pour la monogamie et 40 livrets de mariage pour la polygamie), ce après plus d'un an de rupture de stock. Les documents ont été remis à l'adjoint au maire en charge de l'état civil, Dieudonné Zué Obiang, par le maire titulaire, Jean-Pierre Obiang Zué, au cours d'une réunion tenue à son cabinet de travail. Mettant



Photo : SSB

Le maire Jean-Pierre Obiang Zué remet à son adjoint un exemplaire...

ainsi fin, du moins pour un bon moment, à ce qui appa-

raissait déjà comme un véritable casse-tête, tant pour les

agents de la municipalité que pour les usagers dans leur en-

semble. Et singulièrement les parents dont les enfants

étaient jusque-là sans acte de naissance.



Photo : SSB

... des nouveaux documents d'état civil.

Ngounié/Département de Tsamba-Magotsi/Fougamou/Oeuvre de bienfaisance Des médicaments pour le dispensaire d'Oyenano

LLIM
Libreville/Gabon

LA sénatrice de la commune de Fougamou, Lucie Milebou Aubusson Mboussou, a, lors de son récent séjour dans cette localité, doté le dispensaire du regroupement de villages Oyenano d'un lot de médicaments. De même, comme à son habitude à chaque saison sèche, elle a remis aux femmes de sa circonscription politique du matériel agricole composé de machettes et limes. Après les dispensaires de Mboukou, Guidouma et Sindara, le tour est donc



Photo : D.R

Le médecin-chef du centre médical de Fougamou reçoit le don de médicaments, avec à ses côtés la responsable du dispensaire d'Oyenano.

revenu cette fois-ci à la structure sanitaire d'Oyenano, située à quelques encablures de la com-

mune, de recevoir sa modeste part de médicaments.

Un acte qui n'a pas laissé



Photo : D.R

La sénatrice Lucie Milebou Aubusson Mboussou s'adressant aux populations du regroupement des villages Oyenano.

indifférente la responsable dudit dispensaire, Chantal Mouvioussi Pouaty qui, lors de sa prise de parole, a re-

mercié l'élue de Fougamou. « Veuillez recevoir, madame le président du Sénat, au nom des popula-

tions d'Oyenano et au mien propre, nos remerciements les plus sincères. Nous souhaitons que cet acte de solidarité se pérennise », a-t-elle déclaré.

Pour sa part, l'une des bénéficiaires du matériel agricole, Jeannine Bakoumsa Moulanda, a également exprimé sa gratitude à l'endroit de la bienfaitrice. « Nous sommes à la saison sèche, a-t-elle dit. Nous sommes toutes contentes de recevoir ce don de maman Lucie, constitué essentiellement de machettes et de limes. Un matériel nécessaire pour la réalisation de nos plantations en cette période de saison sèche ».